



RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

COMMUNICATION ET PRÉSENTATION AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Jarville-la-Malgrange
15 décembre 2021



Préambule

Les Chambres Régionales des Comptes (CRC) exercent, à titre principal, sur les collectivités territoriales et leurs établissements publics **une triple compétence** :

- de jugement des comptes des comptables publics
- d'examen de la gestion de la Commune
- de contrôle budgétaire

Elles ont également **une mission d'évaluation des politiques publiques et des conditions de leur mise en œuvre** au niveau local par leur contribution aux enquêtes thématiques diligentées par la Cour des Comptes.

Calendrier et méthodologie

- **Lettre portant engagement de la procédure de contrôle des comptes et de la gestion** pour les exercices 2015 et suivants du 9 septembre 2020
 - > *adressée à M. le Maire, ordonnateur en fonction*
 - > *adressée à son prédécesseur, ordonnateur précédent*
- **Contrôle sur pièces et sur place** (communication et analyse des documents budgétaires, administratifs, entretiens avec les agents territoriaux et élus municipaux) sous l'autorité d'un magistrat rapporteur de septembre 2020 à janvier 2021
- sur la base des informations recueillies, **entretiens de fin d'instruction** le 19 janvier 2021 avec l'ordonnateur précédent et le 20 janvier 2021 avec l'ordonnateur en fonction

Calendrier et méthodologie

- adoption du rapport d'observations provisoires, **confidentiel et non communicable**, par la Chambre Régionale des Comptes le 4 mars 2021
- communication du rapport d'observations provisoires à l'ordonnateur en fonction et l'ordonnateur précédent aux fins de réponses le 6 mai 2021
- communication du rapport d'observations provisoires aux tiers mis en cause le 6 mai 2021
- après examen des réponses reçues, adoption du rapport d'observations définitives, **toujours confidentiel et non communicable**, par la Chambre Régionale des Comptes le 5 août 2021
- communication du rapport d'observations définitives à l'ordonnateur en fonction et l'ordonnateur précédent aux fins de réponses le 26 octobre 2021

Calendrier et méthodologie

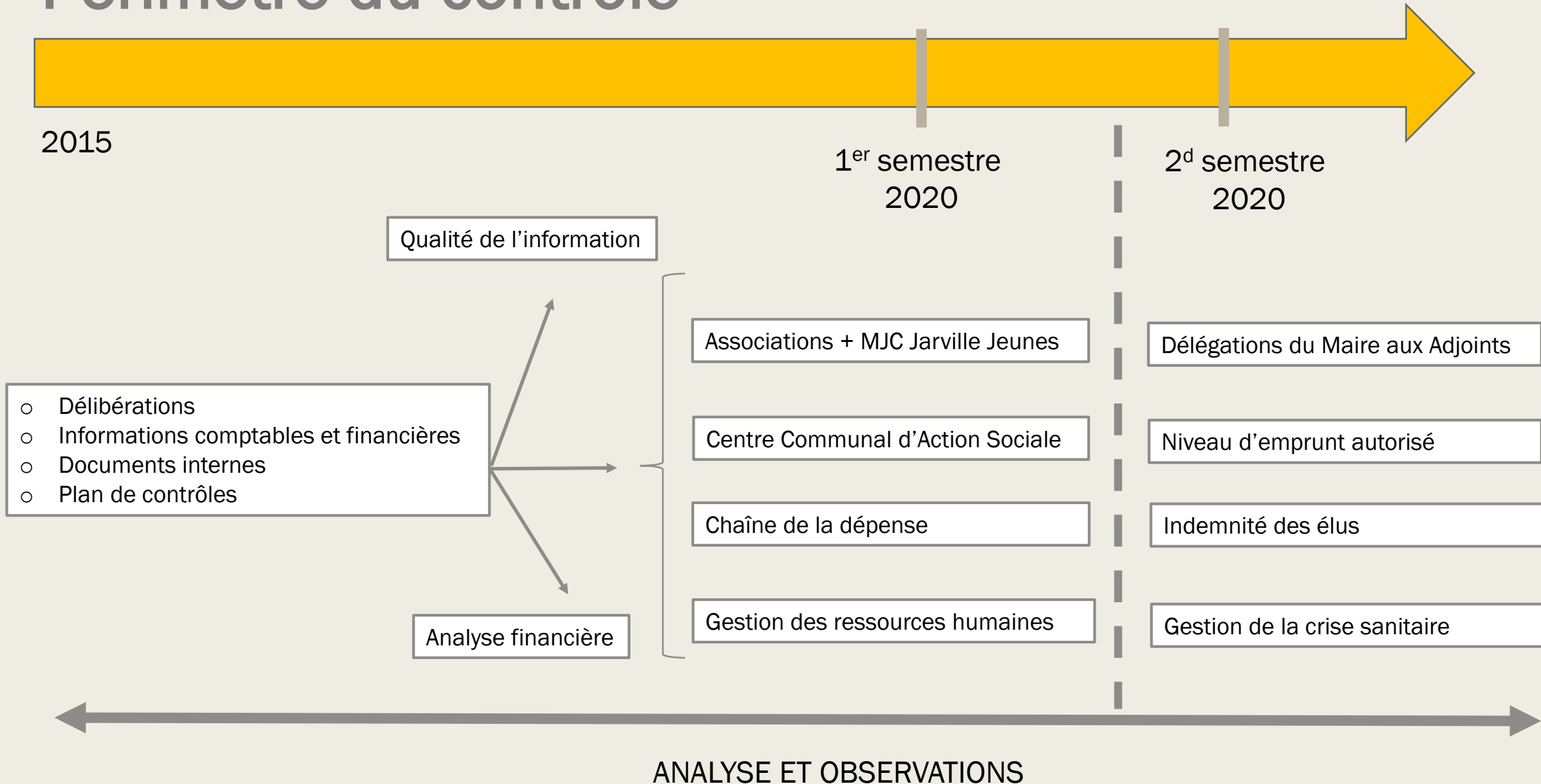
- notification du rapport d'observations définitives, **confidentiel et non communicable**, à l'ordonnateur en fonction par la Chambre Régionale des Comptes le 8 décembre 2021
- inscription à l'ordre du jour de la séance du **Conseil municipal** du 15 décembre 2021, le rapport d'observations définitives étant joint à la convocation dûment adressée aux membres du Conseil municipal
- **présentation et débat en séance du Conseil municipal** le 15 décembre 2021
- à l'issue du débat, **le Conseil municipal sera invité à prendre acte du débat**
- dans **un délai d'un an**, le Maire devra présenter en séance du Conseil municipal **un rapport d'étape des actions entreprises**

Périmètre du contrôle

- La gouvernance
- La gestion comptable et financière
- La gestion des ressources humaines et le pilotage de la masse salariale
- L'action et le concours de la Commune dans le champs de l'action social
- La gestion de la crise sanitaire et ses conséquences (impacts financiers)



Périmètre du contrôle



Contrôle des rappels du droit et des recommandations

Contrôles	Gouvernance	Chaîne de la dépense	Qualité de l'information	Situation financière	Relations avec les associations et MJC	Relations avec CCAS	Gestion RH	Crise sanitaire	Total
Rappel du droit 1	X								1
Rappel du droit 2	X								1
Rappel du droit 3		X							1
Rappel du droit 4			X						1
Rappel du droit 5			X						1
Rappel du droit 6			X						1
Rappel du droit 7		X							1
Rappel du droit 8				X					1
Rappel du droit 9					X				1
Total des rappels du droit	2	2	3	1	1	0	0	0	9
Recommandation 1		X							1
Recommandation 2			X						1
Recommandation 3						X			1
Recommandation 4					X				1
Recommandation 5			X						1
Recommandation 6							X		1
Recommandation 7							X		1
Recommandation 8							X		1
Recommandation 9							X		1
Total des recommandations	0	1	2	0	1	1	4	0	9
TOTAL	2 11,11 %	3 16,27 %	5 27,77 %	1 5,56 %	2 11,11 %	1 5,56 %	4 22,22 %	0 0,00 %	18 100,00 %

Qualité de l'information
Chaîne de la dépense
Ressources Humaines

66 %

Difficultés structurelles d'organisation de gouvernance
associées à une situation financière fragile

Fiabilité de la chaîne de la dépense

- **Constats relevés par les magistrats**

- > *absence d'information et de contrôle du service Finances des bons de commande signés*
- > *absence de procédures internes de contrôle du service fait, des factures et du paiement*
- > *non respect des délais de paiement entraînant des intérêts moratoires*



- **Rappel du droit formulé par les magistrats**

- S'assurer du respect du délai global de paiement de 30 jours et appliquer les intérêts moratoires tels que prévus par la loi en cas de dépassement**

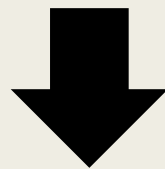
- **Recommandation formulée par les magistrats**

- Mettre en place un contrôle interne du cycle de paiement**

Qualité de l'information comptable et financière

○ **Constats relevés par les magistrats**

- > *non communication du rapport d'orientations budgétaires à la Métropole du Grand Nancy*
- > *incohérences entre l'inventaire comptable des immobilisations et l'état de l'actif du comptable*
- > *absence d'inventaire physique préjudiciable à la fiabilité de l'inventaire comptable*
- > *absence de procédure relative à la gestion de l'inventaire comptable*
 - > *absence de mise à jour de l'annexe relative aux méthodes de calcul des amortissements*
- > *erreurs de comptabilisation (imputation de comptes, calcul des moins et plus-values)*
- > *anomalies / erreurs sur les délibérations et annexes relatives aux autorisations de programme*
- > *inscriptions des restes à réaliser répétés d'année en année nuisant à la qualité des comptes*
- > *non exhaustivité des engagements comptables et des restes à réaliser*
- > *absence de provisions pour créances douteuses*



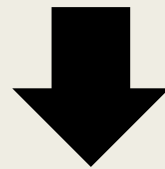
Qualité de l'information comptable et financière

- **Rappels du droit formulés par les magistrats**
 - ❑ Transmettre les rapports d'orientations budgétaires à la Métropole du Grand Nancy
 - ❑ Procéder aux régularisations des écritures comptables de sorties d'actif
 - ❑ Procéder aux engagements comptables de manière exhaustive et constater les restes à réaliser y compris sur les crédits de paiement des autorisations de programme
- **Recommandation formulée par les magistrats**
 - ❑ Clarifier les règles de gestion des autorisations de programme et de crédits de paiement

Situation financière de la Commune

○ **Constats relevés par les magistrats**

- > *hausse des taux d'imposition TH, TFPB et TFPNB en 2017 justifiée par la précédente Majorité municipale en raison « de dix années sans évolution de la fiscalité locale » en ce dépit d'une hausse des taux déjà votée en 2009*
- > *non respect des règles en matière de garantie d'emprunt à un tiers (Association TSB Jarville)*
- > *absence de traçabilité de cette même garantie d'emprunt au compte administratif 2019*
- > *situation financière globalement fragile et un taux de rigidité des dépenses de personnel (60%)*
- > *des dépenses de personnel qui restent importantes en dépit de suppressions de services*
- > *des capacités d'autofinancement brute et nette qui évoluent de façon erratique*
- > *hausse de l'endettement qui obère les capacités d'emprunt sauf à dégager des marges de manœuvres sur le fonctionnement courant*



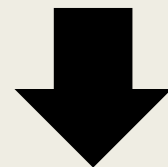
○ **Rappel du droit formulé par les magistrats**

- Octroyer les garanties d'emprunts en respectant les ratios prudentiels**

Relations Commune / Associations

○ **Constats relevés par les magistrats**

- > *baisse de 28% du nombre d'associations bénéficiaires de subventions*
- > *6 associations perçoivent entre 84% et 97% des subventions selon les années*
- > *absence d'indicateurs chiffrés de suivi des objectifs des associations subventionnées*
- > *absence de suivi financier des associations subventionnées par convention*
- > *absence de publication des subventions accordées chaque année aux associations*
- > *transfert des activités de la Commune à la MJC Jarville Jeunes s'apparente à une délégation de service public*
- > *la rédaction de la convention entre la Commune et la MJC Jarville Jeunes ne respecte pas la procédure de publicité et de mise en concurrence*
- > *absence d'une évaluation financière détaillée de l'impact sur le budget de la Commune du transfert des activités vers la MJC Jarville Jeunes*



Relations Commune / Associations

- Rappel du droit formulé par les magistrats
 - ❑ Procéder à la publication des subventions versées chaque année pour une meilleure information des citoyens
- Recommandation formulée par les magistrats
 - ❑ Mettre en place des indicateurs chiffrés de suivi des objectifs et assurer un suivi financier des association sous convention

Relations Commune / Centre Communal d'Action Sociale

- **Constats relevés par les magistrats**

- > *absence de lisibilité pour la population des actions menées par la Commune et le CCAS*
- > *enchevêtrement des deux entités qui les expose à un risque juridique et financier*
- > *manque de lisibilité des responsabilités et des budgets en fonctionnement et en investissement*
- > *des frais de gestion de copropriété entre Commune et CCAS (3000 euros/an) inutiles*



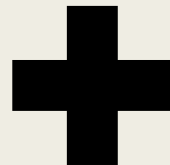
- **Recommandation formulée par les magistrats**

- Clarifier les relations entre la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale, évaluer la pertinence des flux financiers et définir les répartitions de charges directes et indirectes entre les deux entités**

Gestion des Ressources Humaines

○ **Constats relevés par les magistrats**

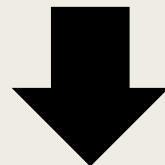
- > *absence de stratégie de gestion des ressources humaines et d'objectifs opérationnels*
- > *absence de lignes directrices de gestion*
- > *absence d'organigramme cible (« tableau des emplois très vague »)*
- > *encadrement important pour la strate de la Commune*
- > *absence d'un document synthétique rappelant les différentes règles en matière de gestion du temps de travail*
- > *absence du contrôle du temps de travail dans certains services*
- > *des congés (« congés d'ancienneté » et « congés exceptionnels de départ en retraite ») accordés en dehors de tout cadre légal*
- > *un absentéisme important sans analyse des causes de celui-ci*



Gestion des Ressources Humaines

○ **Constats relevés par les magistrats**

- > *maîtrise difficile de la masse salariale et absence d'indicateur de pilotage de la masse salariale*
- > *des perspectives budgétaires qui intègrent un « GVT » ne reflétant pas la réalité de l'évolution de la masse salariale*
- > *absence de délibération fixant les enveloppes financières dédiées aux heures supplémentaires, aux remplacements, aux vacations ou à un accroissement temporaire d'activité*
- > *provision des « CET » insuffisante (moins de 50% de la valeur du nombre de jours cumulés)*
- > *non application du régime indemnitaire à l'ensemble des agents éligibles*
- > *entrée dans le régime indemnitaire sans arrêté individuel pour certains personnels*
- > *manque de transparence du régime indemnitaire (absence de cotation de poste « IFSE »)*
- > *perte de l'intérêt managérial du « CIA » dilué dans le versement mensuel des primes*
- > *plafond légal du « CIA » (prime « objectifs ») dépassé pour un agent*
- > *caractère irrégulier du 13^{ème} mois qui n'entre pas dans « les avantages acquis collectivement »*



Gestion des Ressources Humaines

- **Rappel du droit formulé par les magistrats**
 - ❑ Imputer les primes relatives au régime indemnitaire aux comptes 64118 (agents titulaires) et 64138 (agents non titulaires) et modifier l'imputation des provisions pour compte épargne temps (CET)
- **Recommandations formulées par les magistrats**
 - ❑ Mettre en place un contrôle interne du cycle de gestion du personnel pour fiabiliser les données budgétaires
 - ❑ Fiabiliser et mettre en cohérence les outils de pilotage de la masse salariale dans le cadre de la mise en place des lignes directrices de gestion
 - ❑ Utiliser le « CIA » comme levier managérial en le modulant en fonction de l'atteinte des objectifs et de la manière de servir de l'agent
 - ❑ Analyser les motifs des arrêts pour maladie ordinaire et mettre en place un plan d'actions pour lutter contre l'absentéisme et réduire le nombre de jours d'arrêt
 - ❑ Poursuivre le déploiement du contrôle automatisé du temps de travail permettant de comptabiliser les heures effectuées avec certitude

Gouvernance

○ **Constats relevés par les magistrats**

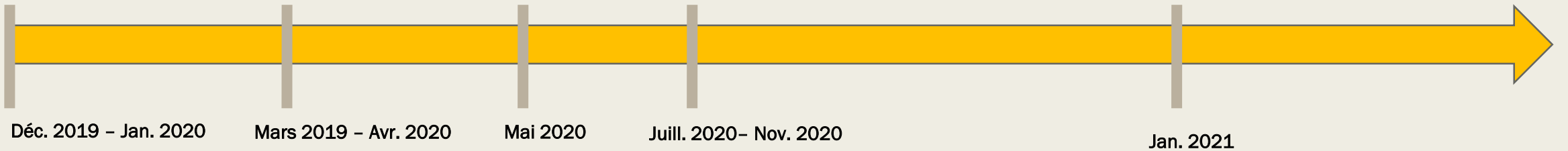
- > *adoption du règlement intérieur du Conseil municipal le 6 octobre 2020 lequel reprend les dispositions du code général des collectivités territoriales*
- > *place importante donnée au débat citoyen avec l'instauration de commissions consultatives, d'un référendum local et du droit d'interpellation des élus*
- > *indemnités versées à tous les élus, y compris de l'opposition*
- > *des délégations du Maire aux Adjointes parfois imprécises*
- > *imprécision sur la délégation donnée au Maire par le Conseil municipal en matière d'emprunt*



○ **Rappels du droit formulés par les magistrats**

- Préciser dans les arrêtés les actes objets des délégations données aux Adjointes afin de sécuriser la compétence de signature et limiter les risques de recours**
- Préciser le cadre de délégation donnée au Maire en matière de signature de contrats d'emprunts et produits financiers**

Gestion de la sanitaire



- Mise en place du télétravail
- Mise en place de la signature électronique
- Achat de distributeurs de gel hydroalcoolique
- Achat de bornes et caméras thermiques
- Commande groupée de masques
 - Réunion en distanciel d'une séance du conseil municipal
 - Abattement de 100% de la TLPE votée à l'unanimité du Conseil municipal
- Prime COVID au profit du personnel votée par délibération du 16 juillet 2020
 - « Quartiers d'été » et « Colo apprenantes »
 - Achat des fournitures scolaires pour les élèves jarvillois
 - Dotation de masques pour les élèves et collégiens de la Commune
 - Bons d'achat à destination des séniors (financés par les indemnités des élus)
 - Adhésion au plan Métropolitain Covid-19
 - Renouvellement et complément de matériel - *second confinement*
 - Mise en place du dispositif « Allô Mairie » - *second confinement*
 - Appel à la chaîne de solidarité locale – *second confinement*
- Centre local de vaccination